

				Retour sur Strasbourg dimanche soir à confirmer
Mathis FRANCK	100			
William NOLL	200		à prendre en gare de Colmar à 13h21 samedi 14	X
Timothée REBSTOCK	400			
Alexis LUDMANN	800			X
Simon FALBRIARD	1500		RDV sur Lyon	
Guillaume LAEMMEL	3000			
Pablo FIEUX WOJTAL	110 h			X
Victor BOUMAZA	400 h		RDV 13h00 à Guebwiller - Stade Throo	
Quentin MAURER	steeple			
David KUSTER	marche		Reims-Lyon direct	
Léonel DE CARVALHO	haut			
Charly DEPARIS	long			
Venceslas TAUVALE	perche			X
Pablo FIEUX WOJTAL	triple			
Charles BALLAND	poids			X
Charles BALLAND	disque			
Adrien KALT	javelot			
Maxime MAKOWKA	marteau		RDV 13h00 à Guebwiller - Stade Throo	X
	4x200			
FIEUX WOJTAL	FRANCK			
REBSTOCK	NOLL			

Remplaçants relais : BOUMAZA, DEPARIS, TAUVALE

Juge	Daniel FIEUX
Chauffeur départ Guebwiller	Patrick MAKOWKA
Chauffeur départ Colmar retour Colmar - Strasbourg	Daniel FIEUX
Chauffeur encadrant	Roger OTT
Encadrant	Dominique HAGER

Horaires Départ **samedi 14 octobre 13h30 stade de l'Europe à Colmar**,
(13h00 Stade Throo à Guebwiller)
Retour dimanche 15 octobre à partir de 22h30

A prévoir pour tous les athlètes *Equipement pour toute météo, eau, encas*
Pièce d'identité
Copie e-licence
4 Épingles à nourrices (non fournies sur place en 2016)

Toute indisponibilité ou contretemps devraient être signalés au plus tôt au référent du [Daniel Fieux](#) 06 51 46 99 18

[Toutes les informations sur la compétition sur le site de la FFA](#)

[Horaires de la compétition](#)

[Repas du samedi soir et hébergement : Hôtel Campanile Eurexpo Bron \(5 à 10 minutes du stade\)](#)

CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS CADETS/JUNIORS

15 OCTOBRE 2017, LYON (ARA)

DIMANCHE 15 OCTOBRE

Courses	Sexe		Concours Hommes	Concours Femmes
5000 m Marche	M	10h00	Javelot	Perche
			Marteau (annexe)	Longueur
3000 m Marche	F	10h45		
		11h00	Triple Saut	Hauteur
400 m Haies	M	11h30		
400 m Haies	F	11h45	Poids	
400 m	M	12h00		Disque (annexe)
400 m	F	12h15		
800 m	M	12h30		Javelot
800 m	F	12h40		
200 m	M	12h55		
200 m	F	13h10		
		13h15		
1500 m	M	13h25		
		13h30	Hauteur	Triple Saut
			Longueur	
1500 m	F	13h45	Perche	
110 m Haies	M	13h55		
		14h00	Disque	Poids
		14h00		Marteau (annexe)
100 m Haies	F	14h15		
100 m	M	14h35		
100 m	F	14h50		
3000 m	M	15h05		
3000 m	F	15h20		
2000 m Steeple	M	15h35		
4 x 200 m	M	15h55		
4 x 200 m	F	16h10		
		16h25	Résultats et récompenses	

3001 Nature de la Compétition

- 3001.1** La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats Nationaux Interclubs Cadets (U18) / Juniors (U20) ainsi que ceux des Championnats Nationaux Interclubs Promotion Cadets (U18) / Juniors (U20).
- 3001.2** Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 3001.3** Seuls les athlètes des catégories Cadets (U18) et Juniors (U20) peuvent y participer.

3002 Epreuves

- 3002.1** Ils se dérouleront sur une journée et sur deux sites distincts.

3002.2 Programme et possibilités de participation

3002.2.1 Lors des Championnats Nationaux Interclubs et Championnats Nationaux Interclubs Promotion des Cadets (U18) / Juniors (U20), le club qualifié pourra présenter un athlète (et une équipe de relais) sur le programme suivant :

3002.2.2 Le programme comprendra :

⇒ **Cadets (U18) / Juniors (U20) Masculins**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies (0,91 & 0,99) 400 m haies (0,84 & 0,91) - 2000 m steeple (0,91) - relais 4 x 200 m - 3000 m - 5000m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (5 & 6kg) - Disque (1,500 & 1,750kg) - Marteau (5 & 6kg) - Javelot (700 & 800g).

⇒ **Cadettes (U18) / Juniors (U20) Féminines**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies (0,76 & 0,84) - 400 m haies (0,76) - 4 x 200 m - 3000 m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (3 & 4kg) - Disque (1kg) - Marteau (3 & 4kg) - Javelot (500 & 600g).

3002.2.2.1 En Interclubs Promotion, dans chaque catégorie, le club qualifié devra choisir et être représenté dans :

- ⇒ **2** épreuves dans le groupe sprint (100m, 200m, 400m)
- ⇒ **1** épreuve dans le groupe haies (100/110m haies, 400m haies)
- ⇒ **3** épreuves dans le groupe ½ fond masculins (800m, 1500m, 3000m, 2000m steeple, 5000m Marche)
- ⇒ **3** épreuves dans le groupe ½ fond féminines (800m, 1500m, 3000m, 3000m Marche)
- ⇒ **3** épreuves dans le groupe lancers (Poids, Disque, Marteau, Javelot)
- ⇒ **3** épreuves dans le groupe sauts (Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut)
- ⇒ et au relais 4 x 200 m.

3002.2.3 Possibilités de doubler.

Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours ; il pourra, en outre, prendre part au relais.

⇒ Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

3002.2.4 Participation :

⇒ Les Cadets (U18) et les Juniors (U20) pourront participer à toutes les épreuves y compris le 2000m steeple et le relais 4x 200m.

3002.3 Titres décernés :

Il y aura attribution du titre de Champion National et Champion Promotion en Masculins et Féminines.

3002.4 Règlements Techniques des épreuves :

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec, pour les 4 catégories, les précisions suivantes :

3002.4.1 Courses individuelles jusqu'au 800 m inclus

Plusieurs courses seront organisées avec, dans chacune, le même nombre d'équipes (ou deux nombres différents d'une unité), la répartition des équipes étant effectuée après un seul tirage au sort, valable pour toutes les distances concernées et respectant les dispositions de l'article 3003.1. (1 et 2) ci-après.

3002.4.2 **Courses individuelles à partir du 1500 m**

Il n'y aura qu'une seule course en National et deux en Promotion.

3002.4.3 **Chronométrage des courses**

Le chronométrage de toutes les courses sera effectué et enregistré par un système électrique entièrement automatique.

3002.4.4 **Courses de haies hautes et lancers**

Les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de leur catégorie.
Les athlètes utiliseront pour tous les lancers les engins de leur catégorie.

3002.4.5 **Saut en Hauteur**

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de la FFA, dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix mais, en cas de réussite, sa performance sera ramenée à la hauteur inférieure ou égale la plus proche figurant dans les montées de barre ci-dessous pour toute cotation.

Masculins

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm, puis 1.40 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.95 m, puis de 3 en 3 cm.

Féminines

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 5 cm, puis 1.25 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.55 m, puis de 3 en 3 cm.

3002.4.6 **Saut à la Perche**

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 du règlement sportif fédéral dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en Hauteur (Art. 3002.4.5), lorsqu'un concurrent restera seul en compétition.

Masculins

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 2.00 m et de 20 en 20 cm jusqu'à 4.80 m et ensuite de 10 en 10 cm.

Féminines

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 1.80 m puis de 20 en 20 cm jusqu'à 3.40 m, puis de 10 en 10 cm.

3002.4.7 **Triple saut**

Masculins

La planche d'appel sera normalement située à 11 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 m. Mention devra alors être faite sur la feuille de composition d'équipes.

S'il n'existe pas de planche fixée à 9m, il en sera figuré une par une bande blanche large de 20 cm faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine, ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge. A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

Féminines

La planche d'appel sera normalement située à 9 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 7 m. Mention devra alors être faite sur la feuille de composition d'équipe.

S'il n'existe pas de planche fixée à 7m, il en sera figuré une par une bande blanche large de 20 cm faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine, ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

3002.4.8 Dispositions communes aux 2 catégories.

Pour le saut en longueur et le triple saut, ainsi que pour tous les lancers, il y aura 6 essais. Toutefois, si le stade retenu pour la Finale ne dispose que d'un seul sautoir Longueur - Triple saut, il y aura limitation à 4 essais pour tous les concours mesurés longitudinalement (décision du Comité Directeur du 7/12/1991).

3002.4.9 Organisation générale

Dans chaque catégorie, la Finale Nationale sera disputée par 16 clubs en National (M et F) et 24 clubs en Promotion (M et F), désignés selon les modalités de l'article 2904.

3002.4.10 Classements

Les classements se feront par cotation des performances à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Dans tous les cas : forfait, abandon, non classé ou disqualification, aucun point ne sera marqué ;

3002.4.10.1 Dans les Championnats Nationaux Interclubs Cadets (U18) / Juniors (U20), en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de secondes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

3002.4.10.2 Dans les Championnats Nationaux Interclubs Promotion Cadets (U18) / Juniors (U20), en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par la meilleure performance obtenue au relais 4x200 m et, si l'égalité subsiste, par l'équipe ayant obtenu la meilleure performance à la table sur l'ensemble des épreuves.

3003 Organisation de la compétition

3003.1 L'horaire de la Finale Nationale sera communiqué aux clubs concernés.

3003.1.1 Les tirages au sort pour l'attribution des places au départ des courses individuelles et de l'ordre de participation dans les concours, seront effectués par le système informatique Logica.

3003.1.2 Pour les épreuves de relais, les équipes ayant le meilleur classement avant ces épreuves de relais seront groupées dans la série "A" et les suivantes dans la série "B ou C". Si les concours ne sont pas terminés, c'est le classement provisoire, avec les épreuves terminées au moment des relais, qui déterminera les groupes. Les concours non terminés continueront à se dérouler pendant les relais, comme ils se déroulaient pendant les autres courses.

3003.2 Les clubs participant aux Championnats Nationaux Interclubs Cadets (U18) / Juniors (U20), devront **renseigner la composition de leur équipe sur le site de la FFA dans la rubrique "QUALIFIÉS"**. Chaque club devra indiquer, pour chaque épreuve le nom des athlètes concernés, et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site de la FFA : www.athle.fr Raccourci : <http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies>).

3003.3 : Sur le lieu de la compétition, après la remise de l'enveloppe de la composition d'équipe ; les changements seront autorisés et devront être signalés par écrit, auprès du secrétariat de la compétition, **au plus tard 45 minutes avant le début de la première épreuve.**

3003.4 : En cours de compétition, les changements dans la composition de l'équipe seront autorisés, dans la limite fixée par le règlement, et devront être signalés par écrit, auprès du secrétariat de la compétition, au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée et après avis du Délégué Technique. En cas de changement dû à un cas de force majeure, ce changement devra être réalisé auprès du secrétariat de la compétition, après avis du Délégué Technique (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve ou à l'échauffement).

3004 Qualifications - Engagements

3004.1 Le tour qualificatif pour les Finales Nationales sera organisé au plus tard à la date fixée par circulaire, les **Clubs opérant en Elite et N1 des Championnats de France Interclubs ne peuvent pas participer aux Interclubs Promotion.**

Cette règle s'applique au titre de l'année civile en cours, donc elle s'applique aux Clubs qui, à l'issue du Championnat de France des Clubs, descendraient en N2, mais pas aux Clubs qui seraient promus en N1.

Pour chaque Championnat National, les équipes ayant obtenu les meilleurs totaux (tous centres confondus) au tour unique qualificatif seront qualifiées (16 en National et 24 en Promotion).

Une seule liste des équipes qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagements de leurs équipes, avant la date limite prévue par la circulaire.

Les engagements devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

La liste définitive des équipes qualifiées sera publiée par la CSO Nationale à l'issue de la période d'engagements en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

3004.2 Lors de la phase qualificative, les épreuves de relais seront prises en compte dans les résultats des Interclubs des Cadets (U18) / Juniors (U20).

3004.3 Qualification des athlètes

3004.3.1 Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes licenciés pour celui-ci la veille de la compétition à laquelle ils participeront.

3004.3.2 Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 3.

Toutefois, un athlète ayant muté entre les 2 tours ne pourra pas participer au second tour avec son nouveau club s'il a participé au premier avec son ancien club.

3004.3.3 La gestion informatique de la compétition étant faite à partir du fichier fédéral des licenciés, et en vue d'un contrôle rapide des licenciés des clubs participants, le responsable désigné du club devra remettre, une heure avant le début de la réunion, au Délégué Technique, la composition d'équipe prévisionnelle et toutes les corrections qui lui ont été apportées.

⇒ Le Délégué Technique interdira la participation à tout athlète qui ne sera pas en mesure de prouver sa qualification au club au plus tard à la date fixée à l'Art. 3005, ou de présenter une pièce d'identité.

3005 Qualifications des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

3006 Pénalités :

Non participation : 150 €

Sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CSO Nationale au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

3007 Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

3008 Dispositions diverses

3008.1 Officiels :

Chaque équipe sera tenue de fournir pendant la totalité de la compétition au moins un officiel **prorogé**, ayant au minimum la qualification régionale (2^e degré).

Le nom de l'officiel, avec sa qualification, sera mentionné, sur le site fédéral en même temps que la composition d'équipe prévisionnelle.

Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 500 points.

3008.2 Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la CSO Nationale dans le cadre des Règlements Généraux de la FFA.